



Réunion publique de concertation – Phase DIAGNOSTIC

AMFREVILLE LA MIVOIE


Jeudi 23 septembre 2021, de 18h à 19h30

Réunion animée par :

- Caroline LEHOUX, Laurence BAVANT, Métropole Rouen Normandie
- Luther BERET, Romain FERRAND, Bureau d'études Go Pub Conseil

Contexte des réunions publiques


Les travaux sur le RLPi ont débuté en début d'année 2021 et les premiers mois ont été mis à profit pour établir une première photographie du territoire sous l'angle de la publicité extérieure. Quatre réunions, organisées sur l'ensemble du territoire, étaient consacrées au partage de la démarche et des premiers constats avec le grand public.



- 1 **Lundi 20 septembre 18h**
Duclair Salle Marcel Vot
Rue de Ronnenberg
- 2 **Mardi 21 septembre 18h**
Elbeuf Salle des fêtes
Hôtel de Ville - Place Aristide Briand
- 3 **Jeudi 23 septembre 18h**
Amfreville la Mi-Voie
Centre culturel Simone Signoret,
Salle la Ronde - 30 Rue Jean Binard
- 4 **Jeudi 30 septembre 18h**
Notteville-lès-Rouen
Salle Ambroise Croizat
Avenue de la Libération

Et à tout moment
donnez votre avis:

Dans les registres dans les
71 mairies et au siège de la Métropole

 **Sur le site internet**
Je Participe

Objectifs des réunions publiques

- Familiariser le grand public avec le sujet de l'affichage extérieur et du RLPi.
- Partager avec le grand public les 1ers éléments de constats tirés du diagnostic paysager et publicitaire.
- Répondre aux interrogations des participants et recevoir leurs remarques

Accueil, par Monsieur Langlois, Maire d'Amfreville la Mivoie En présence de Madame Santo, Vice-présidente aux petites communes

Introduction, par Monsieur Mérabet, vice-président en charge de l'élaboration du RLPi

L'élaboration du RLPi permet de construire une vision métropolitaine de l'affichage extérieur, partagée avec toutes les communes. Volonté d'équité entre les territoires de la MRN : le RLPi permettra de mettre en place des règles harmonisées

Le RLPi concerne tout le monde, il a :

- Un impact pour notre territoire : il contribue à l'attractivité du territoire et à la qualité de ses paysages en évitant la surenchère ou la mauvaise implantation de dispositifs relevant de la publicité extérieure.
- Un impact pour tous les habitants : grâce à une action sur les paysages du quotidien des habitants au travers de la réglementation de la publicité extérieure.
- Un impact pour les acteurs économiques : positif, il garantira d'une bonne visibilité des activités, au travers du respect des règles du RLPi pour l'implantation de leurs enseignes et panneaux publicitaires.

La MRN souhaite échanger tout au long de la procédure notamment avec le grand public, pour qui la publicité est une réalité quotidienne.

Ordre du jour

- Le RLPi de la Métropole, pourquoi ?
- Un RLPi, c'est quoi ?
- Le RLPi de la Métropole, comment ?
- Les 1ers constats tirés du diagnostic paysager
- Les 1ers constats tirés du diagnostic publicitaire

Dans un premier temps un quizz est proposé aux participants pour leur permettre de mieux appréhender le sujet de la publicité extérieure (définitions, champ d'application, intérêt d'un RLPi, possibilités réglementaires, etc.).

Dans un second temps, les animateurs de la Métropole et du bureau d'études exposent la procédure de RLPi puis les premiers constats du diagnostic paysager et publicitaire sont détaillés.

Synthèse des interventions et échanges

Les écrans à l'intérieur d'une vitrine peuvent-ils être interdits ?

- ➔ La loi Climat et Résilience permet d'encadrer la publicité, les enseignes et préenseignes lumineuses situées derrière une vitrine. Ce sujet fera l'objet de réflexion dans le RLPi et englobera non seulement les dispositifs numériques mais plus largement tous les supports éclairés au sein des devantures commerciales.

L'association RAP indique qu'il existe une bâche publicitaire sur la place Saint-Marc à Rouen.

Proposition qu'une balade soit organisée en nocturne afin de voir l'impact de la publicité lumineuse, en rappelant que la Métropole a exposé d'ambitieux objectifs de transition écologique en tirant « la sonnette d'alarme écologique ».

En cohérence, souhait que la publicité ne soit plus autant génératrice de dépenses énergétiques (pour sa fabrication, sa luminosité et ses appels constants à la surconsommation) et que le mobilier urbain soit réfléchi et aussi bien encadré que la publicité classique.

Tout au long de la démarche...

Rendez-vous sur : jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr

Une question ? une adresse mail dédiée est à votre disposition : rlpi@metropole-rouen-normandie.fr

